



Conseil de sécurité

Distr. générale
30 octobre 2019
Français
Original : anglais

Lettre datée du 16 octobre 2019, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Comme suite à la lettre de M^{me} l'Ambassadrice Joanna Wronecka datée du 26 août 2019, j'ai l'honneur de confirmer que les membres du Conseil de sécurité ont décidé de dépêcher une mission en Afrique (Éthiopie et Soudan du Sud) du 19 au 23 octobre 2019. Lorsqu'ils seront à Addis-Abeba, les membres du Conseil tiendront notamment la treizième réunion consultative annuelle conjointe avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Les membres du Conseil ont arrêté le mandat de la mission au Soudan du Sud, qui figure en annexe.

La mission au Soudan du Sud sera codirigée par l'Ambassadrice Kelly Craft (États-Unis d'Amérique) et moi-même, et je dirigerai la mission en Éthiopie.

À l'issue de consultations avec les membres du Conseil, il a été décidé que la mission serait composée comme suit :

- M. l'Ambassadeur Jerry Matthews Matjila (Afrique du Sud)
- M. l'Ambassadeur Christoph Heusgen (Allemagne)
- M. l'Ambassadeur Marc Pecsteen de Buytswerve (Belgique)
- M. l'Ambassadeur Haitao Wu (Chine)
- M. l'Ambassadeur Kacou Houadja Léon Adom (Côte d'Ivoire)
- M^{me} Elaine French (États-Unis d'Amérique)
- M. l'Ambassadeur Dmitry Polyanskiy (Fédération de Russie)
- M. l'Ambassadeur Nicolas de Rivière (France)
- M. l'Ambassadeur Anatolio Ndong Mba (Guinée équatoriale)
- M. l'Ambassadeur Dian Triansyah Djani (Indonésie)
- M. l'Ambassadeur Mansour Alotaibi (Koweït)
- M. Paul Fernando Duclos Parodi (Pérou)
- M^{me} l'Ambassadrice Joanna Wronecka (Pologne)
- M. l'Ambassadeur José Singer Weisinger (République dominicaine)
- M. l'Ambassadeur Jonathan Guy Allen (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)



Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Jerry Matthews **Matjila**

Annexe

Mandat de la mission du Conseil de sécurité au Soudan du Sud (19 au 23 octobre 2019)

1. Le Conseil de sécurité effectuera une mission au Soudan du Sud en octobre 2019. Celle-ci se rendra à Djouba et sera codirigée par l'Afrique du Sud et les États-Unis.
2. Les objectifs de la mission sont les suivants :
 - a) Manifester le soutien du Conseil de sécurité au processus de paix au Soudan du Sud et engager les parties à l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud à résoudre les questions en suspens afin de permettre la formation pacifique d'un gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé ;
 - b) Exprimer un appui aux organisations et aux acteurs régionaux qui s'emploient à faciliter le processus de paix, ainsi qu'aux efforts déployés dans le cadre du Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité et à l'action menée par la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée ;
 - c) Renforcer les messages contenus dans la résolution [2459 \(2019\)](#) du Conseil et la déclaration du Président du Conseil datée du 8 octobre 2019 ([S/PRST/2019/11](#)) ;
 - d) Observer et appuyer les activités menées par la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) pour s'acquitter de son mandat conformément à la résolution [2459 \(2019\)](#) et aux autres résolutions connexes du Conseil ;
 - e) Souligner qu'il faut de toute urgence améliorer la situation désastreuse du Soudan du Sud sur les plans humanitaire et économique et en ce qui concerne les droits de la personne ;
 - f) Réitérer l'appel régulièrement lancé par le Conseil pour que le Gouvernement sud-soudanais respecte les obligations énoncées dans l'Accord sur le statut des forces entre l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement de la République du Soudan du Sud concernant la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, et qu'il cesse immédiatement d'entraver la MINUSS dans l'exécution de son mandat ;
 - g) Montrer que le Conseil soutient le peuple sud-soudanais et réaffirmer son ferme attachement à la souveraineté, à l'indépendance, à l'intégrité territoriale et à l'unité nationale du Soudan du Sud.
3. La mission s'emploiera à atteindre ces objectifs en s'entretenant avec :
 - a) Les signataires de l'Accord revitalisé, à savoir :
 - i) Le Gouvernement sud-soudanais ;
 - ii) Les représentants des partis politiques d'opposition ;
 - iii) Les principaux groupes de parties prenantes, dont ceux qui représentent les femmes et les jeunes ;
 - b) Les représentants de la MINUSS ;
 - c) Des membres de la société civile et d'organisations non gouvernementales ;
 - d) Des acteurs régionaux et des membres d'organisations régionales.

4. Pour atteindre ses objectifs, la mission effectuera une visite dans un centre de formation de l'armée unifiée ou un site de protection des civils.
 5. La mission s'emploiera à mettre en pratique les enseignements tirés de précédentes missions du Conseil de sécurité.
-